**Communauté de communes du Pays Sabolien**
**Hôtel Communautaire, 5 Place Raphael Elizé,**
**72300 - SABLE SUR SARTHE**

Marché public de fournitures

**Consultation n° 26Cps15**

---

**Location longue durée et prestations associées pour un véhicule de fonction**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

---

# Règlement de la Consultation (R.C.)

**Date limite de remise des offres :**

**18 novembre 2026 à 12h00**

| POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE | |
|---|---|
|  | Marché public de Fournitures<br><br>Objet : Location longue durée et prestations associées pour un véhicule de fonction |
|  | Acheteur :<br>Communauté de communes du Pays Sabolien<br>Hôtel communautaire, 5 Place Raphael Elizé,<br>72300 - SABLE SUR SARTHE |
|  | Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.<br><br>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services. |
|  | Le marché n'est pas alloti. |
|  | Profil acheteur :<br>https://www.marches-publics.info/_extranet/ |
|  | Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres. |
|  | L'offre est valable 4 mois à compter de la date limite de réception des offres. |
|  | L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation. |
|  | Aucune variante exigée n'est prévue.<br>Aucune variante autorisée n'est prévue.<br>Aucune variante facultative n'est prévue. |
|  | La consultation comporte une prestation supplémentaire éventuelle facultative. |
|  | Code CPV principal de la consultation : 34100000-8 : Véhicules à moteur |

# SOMMAIRE


ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ..... 4
1.1. Objet de la consultation ..... 4
1.2. Codes CPV ..... 4
1.3. Délai de livraison ..... 4
ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION ..... 4
ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION ..... 5
3.1. Procédure de passation ..... 5
3.2. Allotissement ..... 5
3.3. Négociation ..... 5
3.4. Renseignements complémentaires ..... 5
ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE ..... 5
4.1. Dossier de candidature ..... 5
4.2. Sous-traitance ..... 6
4.3. Groupements d'opérateurs économiques ..... 6
ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE ..... 6
5.1. Présentation du dossier d'offre ..... 6
5.2. Variantes ..... 6
5.3. Prestations supplémentaires éventuelles ..... **Erreur ! Signet non défini.**
5.4. Délai de validité ..... 6
ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE ..... 6
ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS ..... 7
ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ ..... 8
ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS ..... 8

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1. Objet de la consultation

**Objet des fournitures :** Location longue durée et prestations associées (entretien, pneumatiques, véhicule de remplacement) pour un véhicule de fonction.

**Lieu de livraison** : Hôtel de ville, 5 Place Raphael Elizé, 72300 SABLE SUR SARTHE

### 1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 34100000-8 - Véhicules à moteur

### 1.3. Délai de livraison

Durée :
Le marché est conclu pour une durée de 36 mois.

La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Délai de livraison :

Le délai de livraison correspond au délai, en jours ouvrés, sur lequel le titulaire s'est engagé dans son offre.

Nota : La collectivité demandera au candidat retenu de prêter, à titre commercial, un véhicule similaire dans le cas où le délai de livraison du véhicule proposé excède le délai initialement annoncé dans son offre.

## ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/_extranet/

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Bordereau de prix unitaire (BPU)
- Règlement Consultation (RC)
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat individuel
- Cahier des clauses particulières

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai

de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

### 3.2. Allotissement

Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allotir le marché car il est dans l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes compte tenu de l'objet même des prestations.

### 3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

### 3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/_extranet/

## ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

### 4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants :

- DC1 — Lettre de candidature (ou DUME) ;
- DC2 — Déclaration du candidat (ou DUME) ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Attestations fiscales et sociales à jour ;

Il devra également produire les documents suivants :

| N° | Capacité économique et financière du candidat |
|---|---|
| 1 | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. |

| N° | Capacité technique et professionnelle du candidat |
|---|---|
| 1 | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. |
| 2 | Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. |

### 4.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de ce marché.

### 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

## ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants :

- Acte d'Engagement : le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de son offre.
- BPU complété et signé (en fichier Excel dont la structure n'est pas modifiée et en version pdf)
- Mémoire technique ;
- Fiches techniques constructeur ou certificat de conformité faisant apparaitre les émissions homologuées ;
- RIB ou attestation IBAN.

### 5.2. Variantes

Non autorisée, ni exigée.

### 5.3. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 4 mois calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

## ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

| N° | Description | Pondération |
|---|---|---|
| 1 | Coût global de la location sur toute la durée du marché, incluant les prestations et services obligatoires | 60 |
| | *Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix* | |
| 2 | Valeur technique | 30 |
| 2.1 | Adéquation du véhicule aux besoins : habitabilité, coffre, confort et équipements | 10 |
| 2.2 | Délai de mise à disposition du véhicule | 20 |
| 3 | Performance environnementale et développement durable | 10 |

| | | |
|---|---|---|
| 3.1 | Emissions de CO2 du véhicule (cycle WLTP) | 5 |
| | *Note = (émission la plus basse parmi les offres exprimée en g/km / émission du véhicule proposée exprimée en g/km) * pondération du critère* | |
| 3.2 | Consommation mixte de carburant (cycle WLTP) | 5 |
| | *Note = (consommation mixte WLTP la plus faible / consommation mixte WLTP du véhicule proposé en litres/100km ) * pondération du critère* | |
| Pondération totale des critères d'attribution : | | 100 |

## ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

**Transmission par voie électronique**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://www.marches-publics.info/_extranet/

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :
- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

**Copie de sauvegarde**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

## ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
Tribunal administratif de Nantes
Tél. : 02-55-10-10-02
Email : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:
Médiateur des entreprises
Email : mediateur.des-entreprises@finances.gouv.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr .